

Avancement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

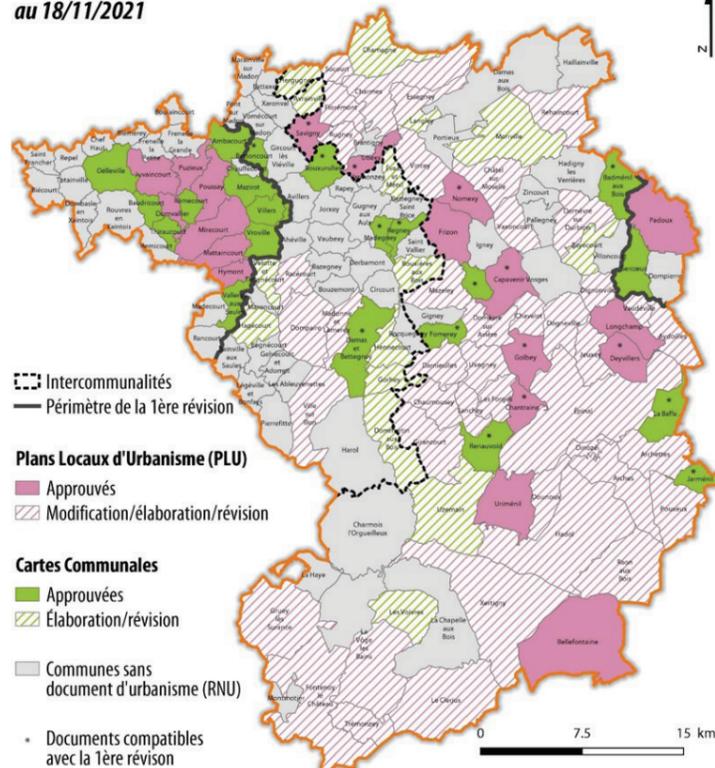
D'après le bilan de la 1^{ère} révision du SCoT approuvé en avril 2019, 61 procédures d'élaboration, de modification ou de révision ont été engagées dont :

- 4 modifications de Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvées et 6 modifications de PLU arrêtées,
- 44 modifications ou révisions en cours, dont 28 PLU et 10 cartes communales,
- 7 procédures déjà engagées avant l'approbation du SCoT.

18 documents sont compatibles (7 PLU et 11 cartes communales), et 4 documents retournent au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Suite à la 2^e révision du SCoT approuvée en juillet 2021, sur les 34 communes qui devront être mises en compatibilité, 8 ont un PLU, 9 une carte communale et 16 sont au RNU.

État d'avancement des documents d'urbanisme au 18/11/2021



Bimby-Bunti, c'est reparti pour un an



L'accompagnement Bimby-Bunti pour encourager la densification douce et le renouvellement urbain se poursuit pour l'année 2022 sur l'ensemble des Vosges Centrales. Le Département des Vosges apporte son concours financier à hauteur de 40 154 € et la Région Grand Est à hauteur de 36 600 €.

Les nouvelles de la FédéSCoT



Dans la perspective d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » la loi Climat et Résilience demande aux SRADDET de moduler l'effort de réduction de l'artificialisation des sols entre les SCoT avant août 2023. Ces derniers doivent être préalablement consultés dans le cadre d'une conférence régionale des SCoT au cours de l'année 2022.

La FédéSCoT aide les SCoT des différentes régions de France à s'organiser collectivement en conférence. Un InterSCoT informel à l'échelle du Grand Est s'est déjà réuni à Metz le 15 novembre en présence de 37 organismes porteurs de SCoT. Un échange en visioconférence s'est tenu entre les représentants de la Région Grand Est et de l'InterSCoT, le 7 décembre.

Une étude est en cours pour mesurer la consommation foncière depuis 10 ans et pour proposer des critères de répartition du taux d'effort par SCoT, tenant compte des besoins et des efforts déjà réalisés dans le passé par les territoires couverts par un schéma.

La prochaine réunion InterSCoT Grand Est est prévue le 3 février.

À noter : les prochaines Rencontres Nationales des SCoT se tiendront les 16 et 17 juin 2022 à Besançon sur le thème « repenser les modèles d'aménagement du territoire ».

Directeur de publication
Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion
200 exemplaires conçus & réalisés en interne

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

9, rue du Colonel Demange 88190 GOLBEY
Tel : 03 29 32 47 96

syndicat@scot-vosges-centrales.fr
www.scot-vosges-centrales.fr



Édito : Changeons le modèle d'aménagement...



Pour le SCoT des Vosges Centrales, l'année 2022 aura été celle de l'approbation définitive, après sept ans de travaux et de discussion entre élus et partenaires du territoire.

Un temps particulièrement long mais rendu nécessaire avec la réforme intercommunale advenue en 2017, entraînant une extension du périmètre en cours de révision. Ce temps passé n'est pas perdu car le SCoT « nouvelle version » est déjà en phase avec la récente loi Climat et Résilience. En effet l'objectif de sobriété foncière des Vosges Centrales s'inscrit dans la ligne du « Zéro Artificialisation Nette » en 2050 et l'objectif d'autonomie énergétique montre bien l'ambition climatique.

Dans la foulée, le Syndicat a également voté le Plan Climat Air Énergie Territorial en octobre dernier, à la suite de ses EPCI membres, plus particulièrement concernés par la réalisation du programme d'actions.

L'expérience du premier SCoT a montré qu'il ne fallait pas tarder à mettre en œuvre un SCoT pour que ses orientations politiques puissent se traduire concrètement sur le territoire. Actuellement toutes les communes modifient leurs documents d'urbanisme comme l'a montré l'évaluation présentée au second semestre 2021.

L'observation des tendances récentes depuis 2014 confirme le bien-fondé du changement de cap du SCoT. Le développement et l'amélioration du cadre de vie ne sont

plus une affaire d'extension urbaine mais la priorité porte désormais sur la valorisation du patrimoine existant et des espaces déjà urbanisés pour en retrouver toutes les potentialités. C'est la condition pour que nos ressources agricoles, forestières, naturelles et paysagères puissent être préservées et gérées durablement. Une place consensuelle devra cependant être trouvée pour les installations de productions d'énergies renouvelables.

En vous souhaitant une bonne année 2022.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat du SCoT

AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

- **Mardi 25 janvier : Bureau du Syndicat**
17h00, 9 rue du Colonel Demange, GOLBEY
- **Mercredi 2 février : Comité du Syndicat**
18h00, Espace Cours, ÉPINAL
- **Mardi 27 septembre : Bureau du Syndicat**
17h00, Maison de l'Habitat, ÉPINAL
- **Mercredi 12 octobre : Comité du Syndicat**
18h00, Parc des expositions, salle des conférences, ÉPINAL

AUTRES ÉVÉNEMENTS

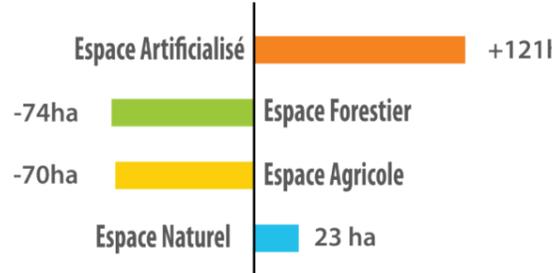
- **27 janvier : Assemblée générale de la FédéSCoT**
- **16 et 17 juin : Rencontres Nationales des SCoT à Besançon**

Vers un nouveau modèle d'aménagement

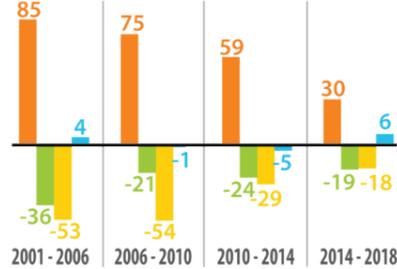
Un premier bilan vient d'être réalisé pour faire le point depuis 2014, date de référence du SCoT des Vosges Centrales approuvé en juillet 2021. En effet les nouveaux objectifs de consommation foncière du SCoT portent sur la période 2014-2030, afin de ne pas entraîner de rupture par rapport au précédent SCoT et mieux prendre en compte les évolutions importantes du contexte socio-économique de ces dernières années.

Un ralentissement de la consommation foncière à intensifier

Consommation foncière : Période 2014 et 2018



Depuis 2001 (hectare par an)



Entre 2014 et 2018, l'espace artificialisé a augmenté de 121 hectares nets. Cela représente une baisse de l'ordre de 50% par rapport à la période 2010-2014.

L'artificialisation est la principale cause de diminution de l'espace agricole. Cependant l'agriculture est aussi à l'origine de 66 % des pertes de terrains forestiers et de 28 % des pertes d'espaces naturels (friches, haies, ripisylves, vergers). Cela explique qu'elle ait perdu seulement 70 hectares nets en 4 ans, alors que la surface forestière s'est réduite de 74 hectares nets.

Les terres consommées par l'artificialisation entre 2014 et 2018 sont :

- d'abord vouées à l'habitat pour 62 hectares nouvellement artificialisées (42%),
- et dans une moindre mesure aux infrastructures pour 40 hectares (27%),
- ou à l'économie pour 33 hectares (22%) dont 26 ha pour les bâtiments agricoles.

Entre 2014 et 2018, la destination de la consommation foncière concerne surtout l'habitat avec 62 hectares, soit 42% du total mais aussi 75% de la part envisagée par le SCoT pour la période 2014 -2030.

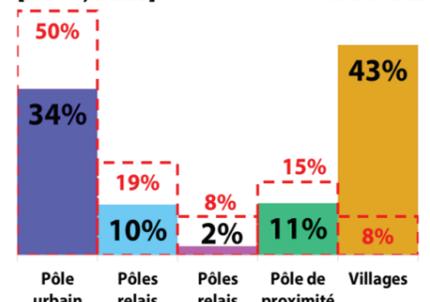
Il est à remarquer que l'activité agricole contribue aussi de façon non négligeable à l'artificialisation, tant pour la construction de bâtiments d'exploitation que pour l'installation de méthaniseurs (35 hectares).

Dans la suite de la réduction de la consommation foncière depuis 2014, l'effort de modération de l'artificialisation sera à renforcer dans les prochaines années.

Une augmentation de la vacance résidentielle qui persiste malgré la baisse de la construction

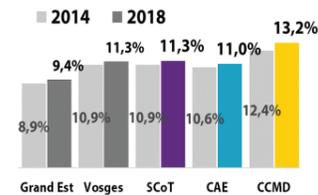
Entre 2014 et 2020, le rythme de construction (les logements neufs sur les résidences principales) s'est fortement ralenti par rapport à la période précédente 2006-2014 (0,43%/an contre 1,23%/an) au profit du marché immobilier de l'existant. La production de logements à l'intérieur des enveloppes urbaines est estimée à 74 % du total, soit un peu moins que les 80 % préconisés par le SCoT. Le rééquilibrage de la construction pour consolider les pôles structurants de l'armature urbaine du SCoT n'est pas encore visible car la part des villages est restée prédominante (43 % au lieu de 8 %).

Répartition des 1761 logements neufs [2014 ; 2020]



Entre 2014 et 2018, les besoins démographiques ont diminué plus vite que prévu avec la baisse démographique, mais la production de logements s'est poursuivie. Par conséquent, la vacance du parc résidentiel a augmenté de 6,7 % en 4 ans, portant son taux à 11,3 % pour le SCoT en 2018, qui rejoint le niveau départemental, et dépasse celui du Grand Est.

Taux de logements vacants



Une demande foncière qui s'accroît dans les ZAE

La part d'extension dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) est faible (3 hectares) entre 2014 et 2018. Seulement 0,9 hectare se trouve dans les ZAE prioritaires du SCoT. Dans le même temps 10,8 hectares ont été consommés dans les ZAE existantes conformément aux attentes du SCoT.

Toutefois ce constat ne reflète plus la réalité actuelle car la demande des entreprises en terrains d'accueil s'est intensifiée. Les terrains commercialisés après 2018 représentent 60,8 hectares (60 % dans la CC de Mirecourt-Dompaire et 40 % dans la CA d'Épinal). De plus, si les ventes en cours de négociation qui s'élèvent à 37 hectares supplémentaires étaient prises en compte, il ne resterait plus que 47 hectares disponibles.

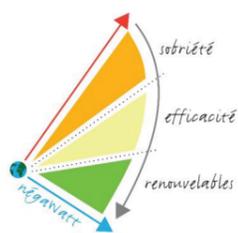
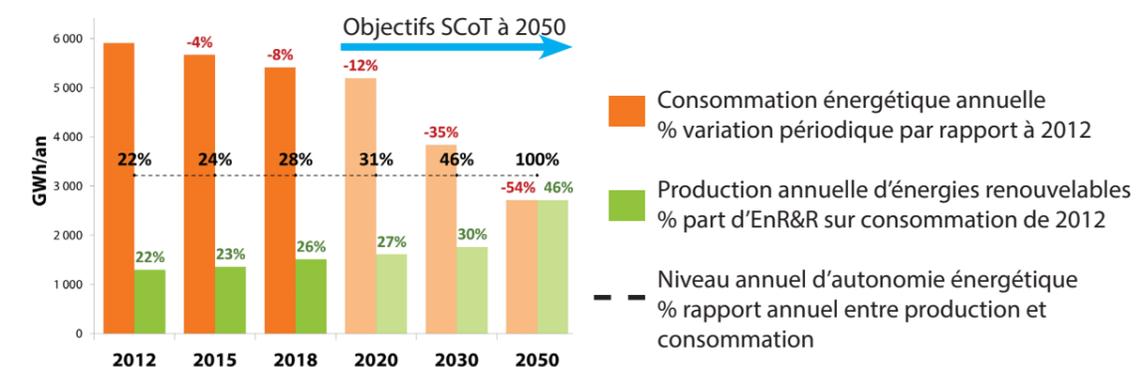
Un besoin de préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Le SCoT approuvé en 2021 a défini une trame verte et bleue qui couvre la moitié du territoire. Il s'agit des espaces naturels à préserver pour la biodiversité. Entre 2014 et 2018, 22 hectares nets ont été artificialisés au détriment de prairies, d'espaces alluviaux ou humides pour de l'habitat, des bâtiments agricoles, l'exploitations de gravières, de carrières ou encore la construction de méthaniseurs. 70 % de cette artificialisation concerne des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques d'intérêt régional, c'est-à-dire les espaces qui devraient être les plus protégés en raison de leurs fonctions écologiques.

Il est donc très important de retranscrire la trame verte et bleue du SCoT dans les documents d'urbanisme dès que possible.

Une bonne dynamique de progression vers l'autonomie énergétique

Évolution de l'autonomie énergétique territoriale du SCoT des Vosges Centrales



En 2018, la consommation d'énergie finale s'élève à 5 416 GWh/an. Elle a diminué de 8 % par rapport à 2012. La production d'EnR&R représente 1 513 GWh/an. Le taux d'autonomie énergétique correspond au niveau de couverture de la consommation divisé par la production d'EnR&R. Il atteint 28 % en 2018 au lieu de 22 % en 2012.

Au cours des dernières années, le territoire a bénéficié d'une bonne dynamique de progression vers l'autonomie énergétique, conformément aux étapes prévues par le SCoT même si ce dernier n'était pas encore applicable.

Toutefois les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique sont à continuer pour suivre le scénario du SCoT jusqu'en 2030. Dans le même temps le développement et la diversification des filières d'énergies renouvelables sont à amplifier tout en attachant une attention particulière aux contraintes environnementales et d'urbanisme. L'accès au foncier pourrait devenir un enjeu important dans le futur pour certaines filières énergétiques.

Chiffres clefs

- Entre 2014 et 2018 :
 - 147 ha nets urbanisés
 - 70 ha nets perdus pour l'agriculture
 - 74 ha nets perdus pour la forêt
 - 23 ha en plus pour la nature
 - 1 163 résidences principales en plus
 - 496 logements vacants en plus
- En 2018, 28 % d'autonomie énergétique